



Délibération No.09-2023

Transformation d'un poste vacant au niveau des effectifs de l'établissement

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du 30 mars 2023

étaient présents

au titre de l'État

- . M. Eric Lebas, directeur régional adjoint délégué Nouvelle-Aquitaine, chargé de la création et des industries culturelles Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président

au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Lefèvre, maire-adjoint
- . M. Gérard Desaphy, Conseiller

Représentants du personnel

- . M. Jean-Philippe Martin

Personnalité Qualifiée

- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée

Avaient donné pouvoir

- . Mme Martine Pinville, Conseillère de la Région Nouvelle Aquitaine avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian
- . Mme Cerise Jouinot, représentante du personnel avait donné pouvoir à M. Jean Philippe Martin

Étaient excusés

- . M. Gaétan Le Dorze, représentant Martine Clavel, Préfecture de la Charente
- . M. Jean François Dauré, Vice-président, Département de la Charente
- . Mme Hélène Gingast, conseillère, Département de la Charente
- . M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller, Département de la Charente
- . Mme Anne Sophie de Gasquet, Personnalité qualifiée
- . M. Jean Pierre Pagola, Comptable Public, Pairie Départementale de la Charente

Ont également participé à ce conseil

- . M. Jacques Deville, conseiller livre lecture, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . Mme Nathalie Leuret, sous directrice création et diffusion, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable rayonnement territorial et politique de l'image ville d'Angoulême
- . M. Thomas Schnabel, directeur culture, Grand Angoulême

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . Mme Charline Claveau, Vice-présidente Région nouvelle Aquitaine en charge de la culture
- . M. Frédéric Vilcocq Conseiller culture, Cabinet du Président, Région nouvelle Aquitaine

présents : 6

pouvoir : 2

votants : 8 (sur 13 membres)

Délibération No.09-2023

Transformation d'un poste vacant au niveau des effectifs de l'établissement

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».

➤ Exposé des motifs

Afin de faire face au développement continu et nécessaire de la communication externe, par voie numérique, sur les réseaux sociaux, ainsi qu'au regard de la mise en œuvre d'un nouveau site internet avec la nécessité de le faire « vivre » il est proposé la transformation d'un poste vacant dans les effectifs de la Cité afin de créer un poste dédié de chargé de communication et événementiel.

Concomitamment à la mise en place et au développement de son projet le Directeur général estime, indispensable de revoir dès à présent l'organisation de la communication externe de la Cité pour une amélioration croissante du fonctionnement de l'établissement.

En effet, le Directeur général souhaite pouvoir disposer d'une compétence accrue et d'un service optimisé pour la communication, le développement de nouveaux liens vers tous les publics et plus particulièrement sur les réseaux sociaux notamment avec la refonte du site Internet qui sera finalisée très prochainement. Ce travail qui nécessite des compétences spécifiques sera mené en synergie avec les différentes entités qui composent la Cité en interne (bibliothèque, musée, librairie, maison des auteurs, cinéma,...).

L'objectif est de pérenniser un emploi existant actuellement sous la forme d'un contrat à durée déterminée en poste en contrat à durée indéterminée.

Pour ce faire, la Direction de l'établissement propose donc la transformation du poste existant et vacant de « Conseiller scientifique » au niveau des effectifs en poste de « Chargé de communication et événementiel ».

Suite à l'arrêt de prestations payantes qui étaient assurées par des agences de communication depuis plusieurs mois, l'impact de cette réorganisation, qui se traduit par une transformation de poste, s'effectuerait à budget constant, avec une baisse des dépenses de sous traitance et globalement équivalent à une hausse des charges de personnel.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- d'autoriser la transformation du poste de « Conseiller scientifique » existant au niveau des effectifs de la Cité en poste de « Chargé de communication et événementiel » ;
- de valider la proposition de réorganisation des effectifs par la pérennisation d'un emploi existant en contrat à durée indéterminée sur le poste de « Chargé de communication et événementiel » ;

Patrick Mardikian



Président conseil d'administration de la Cité

